



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté
par la
Confédération des syndicats nationaux

au ministère de la Justice du Canada

dans le cadre de la consultation publique
sur les infractions liées à la prostitution

Le 17 mars 2014

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Introduction

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) désire faire connaître sa position à l'occasion de la consultation menée par le ministère de la Justice du Canada relativement aux infractions liées à la prostitution au Canada.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats qui regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, principalement sur le territoire du Québec, réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux.

Depuis longtemps, la CSN a adopté des orientations et des plans d'action pour faire reculer les violences, le harcèlement et les agressions sexuelles dans les milieux de travail, et dans la société en général. De façon plus spécifique, elle a pris position pour l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des prostituées dès l'an 2000, dans le cadre des travaux réalisés par la *Marche mondiale des femmes en l'an 2000* :

Nous allons marcher afin que les « travailleuses » du sexe soient davantage respectées, particulièrement par les services policiers et les services judiciaires¹.

S'ajoutait à cette revendication l'accès à des services de santé et de soutien moral pour les prostituées, services exempts de toute forme de discrimination.

Nous avons aussi entériné la revendication internationale de la Marche mondiale des femmes en requérant la mise à jour de la *Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui* adoptée par les Nations unies en 1949.

Depuis ce temps, la CSN a participé à des réflexions avec des groupes de femmes, pour mieux comprendre la situation vécue par les prostituées et pour saisir les effets nocifs du phénomène prostitutionnel d'une société basée sur des rapports de domination et d'exploitation du corps des femmes.

¹ *La Marche mondiale des femmes en l'an 2000, au Québec. La CSN en marche avec les femmes*, Guide syndical, février 2000, p.24. (Il est à noter que le mot « travailleuses » est placé entre guillemets puisque nous ne pensons pas que ce terme soit approprié.)

I. La situation de la prostitution au Canada

D'entrée de jeu, nous voulons présenter la définition de la prostitution retenue par la CSN, tirée du *Dictionnaire critique du féminisme* qui met en lumière l'ensemble des acteurs concernés en évitant de restreindre la prostitution à une vente de rapports sexuels par une personne contre rémunération.

La prostitution est d'abord l'organisation lucrative, nationale et internationale de l'exploitation sexuelle d'autrui. Les acteurs impliqués dans le système prostitutionnel sont multiples : proxénètes, États, ensemble des hommes et des femmes².

Nous voulons insister sur le fait que la prostitution est une des composantes essentielles de l'INDUSTRIE du sexe, une industrie mondialisée, puissante, générant des revenus pharaoniques de plusieurs dizaines de milliards de dollars par année³, une industrie généralement mafieuse où le crime organisé domine et où des rapports de domination constituent la règle essentielle.

D'ailleurs, l'industrie du sexe est protéiforme. Elle regroupe divers secteurs d'activités liés à la marchandisation du sexe, que ce soit dans la production ou la circulation de matériel pornographique, les bars de danseuses nues, les salons dits de massage, les lignes érotiques, les sociétés engagées dans le tourisme sexuel, celles offrant des services d'escortes, certains clubs échangistes, et parfois mêmes des sociétés se présentant comme des agences matrimoniales internationales.

De plus, la prostitution peut conduire à la traite des femmes et des filles. Ce phénomène se pratique aussi au Canada et au Québec. Il touche, entre autres, des femmes racisées, très souvent issues de la migration clandestine, des travailleuses venues au pays avec de fausses promesses de travail et des femmes autochtones qui sont surreprésentées dans la prostitution⁴ illustrant clairement la forte présence du racisme dans les activités prostitutionnelles.

La CSN soulève également le phénomène de la traite dite interne qui consiste à déplacer les jeunes femmes sur l'ensemble du territoire canadien. Cette stratégie sert à isoler les femmes et les filles, parce qu'en perdant leurs repères, elles sont plus facilement dépendantes et soumises à leurs proxénètes. Cette traite profite aux proxénètes pour leur offrir de « nouveaux » corps à consommer! Ainsi, il existerait un circuit commercial qui se déploie de Montréal vers le sud de l'Ontario, en croisant plusieurs villes, dont Ottawa, Toronto et Niagara Falls.

² Claudine LEGARDINIER, coordonnée par Helena HIRATA, Françoise LABORIE, Hélène Le DOARÉ et Danièle SENOTIER, *Dictionnaire du féminisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, pp.175-180.

³ Richard POULIN, *La mondialisation des industries du sexe*, Les Éditions l'Interligne, 2004, p. 68.

⁴ Dans une publication à venir, une recherche réalisée par la CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE (CLES) sur l'analyse des besoins des prostituées et ex-prostituées intitulée *Analyse des besoins*, comité de recherche, novembre 2013, nous fournit les informations suivantes : sur plus de cent participantes, il y a 21 % de femmes autochtones, 8 % de femmes des minorités visibles.

Les raisons expliquant le développement de la prostitution

Il s'avère important de comprendre les raisons qui expliquent le développement de la prostitution dans notre pays du point de vue des femmes et des jeunes filles qui se livrent à la prostitution. Plusieurs recherches et analyses ont identifié comme facteurs principaux les motifs suivants :

- Avoir vécu ou vivre dans un milieu de vie dysfonctionnel;
- Avoir subi diverses formes de violence ou d'abus (notamment sur le plan sexuel);
- Vivre dans la pauvreté, sans espoir d'en sortir;
- Avoir un problème de toxicomanie (plusieurs prostituées affirment devoir consommer des drogues et de l'alcool pour supporter l'acte sexuel afin d'arriver à « geler » la réalité dans laquelle elles sont plongées)⁵;
- Vouloir de l'argent rapidement pour satisfaire ses besoins dans une société de consommation;
- Subir l'envoûtement du « prince charmant » (l'exploitation de ses sentiments amoureux);
- Subir des situations de guerre, de conflits armés et être à la recherche d'une vie meilleure;
- L'hypersexualisation de jeunes filles où devenir un « objet sexuel destiné au plaisir des hommes » est valorisée⁶;
- Banaliser la pornographie influençant le modèle de sexualité : un homme dominant à satisfaire, une femme soumise aux désirs de l'homme, etc.

La réalité c'est que la prostitution ou la participation aux activités de l'industrie du sexe deviennent trop souvent une véritable prison pour les prostituées. Elles vivent dans un système où s'exerce un véritable contrôle de leur vie, une appropriation de leur corps, une usurpation de leur dignité; elles deviennent ce « bien » que le proxénète, gérant de cette industrie, exploite sans scrupule.

⁵ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Résumé de l'avis La prostitution : il est temps d'agir*, 2012, p.12.

⁶ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *La prostitution : il est temps d'agir*, 2012, p.29.

II. Les positions de la CSN

Lors de son conseil confédéral tenu du 10 au 13 décembre 2013, la CSN a adopté une position de principe qui permet de répondre de façon précise aux questions soulevées par la consultation publique du ministère de la Justice du Canada.

En effet, tenant compte du développement de cette industrie reposant essentiellement sur l'exploitation économique du corps des personnes (et très largement celui des femmes), la CSN a rejeté les approches individualistes présentant la prostitution comme un choix libre et éclairé alors que la plupart du temps les victimes de cette exploitation économique n'ont pas le choix.

L'oppression subie par des femmes pour satisfaire ou répondre à des besoins exigés par des hommes est rendue possible par le système prostitutionnel, composante du système capitaliste et patriarcal. Le corps des femmes est considéré comme un objet sexuel, mais surtout comme une marchandise que l'on peut acheter, dominer, contrôler et exploiter.

La prostitution est un système issu de la société et qui doit être compris comme tel, un système où se croisent et s'entrecroisent les contraintes systémiques et les volontés individuelles dans des proportions variables, suivant les contextes, mais où les contraintes économiques et sociales jouent généralement le rôle fondamental.

Il est essentiel de construire une société dans laquelle les prostituées ne seront pas pénalisées, mais bien les entreprises, les organisations et les personnes qui s'enrichissent de l'exploitation du corps des femmes et des jeunes filles.

Pour qu'une législation sur la prostitution puisse atteindre ses objectifs, elle doit donc bien cerner la nature et l'ampleur du phénomène et articuler les mesures qu'elle propose pour viser les réels protagonistes du système.

La CSN propose quatre mesures devant faire l'objet de la législation en matière de prostitution :

- 1. L'application plus rigoureuse et conséquente des lois et des conventions internationales concernant les droits de la personne, en particulier celles relatives aux questions de respect et de dignité.*
- 2. La décriminalisation des prostituées pour mettre fin à une application hypocrite des articles du Code criminel pénalisant de fait seulement les victimes, ce qui touche particulièrement les femmes.*
- 3. La criminalisation des proxénètes qui prennent le contrôle de la vie de nombreuses femmes et jeunes filles en niant totalement leurs droits fondamentaux. Des peines plus sévères devraient d'ailleurs être attribuées aux proxénètes.*
- 4. La criminalisation des proxénètes pour contrer la banalisation de la prostitution et surtout pour reconnaître les responsabilités des proxénètes.*

Toutefois, la politique gouvernementale devrait aussi soutenir les victimes de cette exploitation par des mesures d'accompagnement des femmes et des jeunes filles qui ont été entraînées dans l'univers des réseaux prostitutionnels.

C'est pourquoi nous exigeons la fourniture de services adaptés aux besoins des prostituées et des ex-prostituées, y compris des services pour aider les femmes à se sortir de la prostitution (particulièrement dans le domaine de la santé, de l'éducation, du logement et de la recherche d'emploi).

Conclusion

La CSN croit que le législateur fédéral doit adopter ce qu'il est convenu d'appeler le modèle nordique de gestion du phénomène prostitutionnel. Les résultats de ces expériences montrent qu'il est le plus efficace sinon le seul capable de faire reculer cette forme extrême d'exploitation où les acteurs principaux proviennent du crime organisé.

Il faut rejeter la croyance voulant que la violence, l'abus de pouvoir, l'exploitation et la consommation du corps des femmes se résument à un choix individuel où chacune aurait une réelle possibilité de choisir sa vie et la façon de subvenir à ses besoins.

Le Canada doit faire preuve de clarté : la prostitution n'est pas un « commerce » comme les autres, elle repose sur une exploitation intolérable des êtres humains, plus généralement sur l'oppression des femmes.